



**Association francophone
des aînés du
Nouveau-Brunswick**

(Pour diffusion immédiate)

Communiqué de presse

La fermeture des foyers de soins à Neguac – Il existait d'autres solutions

Dieppe, le 31 janvier 2023 – À la suite de l'annonce officielle du ministère du Développement social de révoquer les permis d'opération des foyers de soins spéciaux, la Villa Neguac et le Foyer Saint-Bernard, la ministre Dorothy Shephard a dit qu'il n'existait pas d'autres solutions. La ministre n'a pas expliqué les raisons qui ont mené à cette décision, mais elle a dit que le propriétaire avait manqué à ses obligations et qu'on avait tout essayé pour régler la situation. Finalement, la dernière option était de révoquer les permis d'opération.

Pourtant, quand un syndicat déclenche une grève, si le gouvernement décide que les fonctions des membres de ce syndicat sont nécessaires pour assurer la sécurité du public, on n'hésite pas à convoquer l'Assemblée législative pour passer une loi spéciale qui les obligerait à retourner au travail. Le gouvernement aurait pu faire la même chose ici, c'est-à-dire passer une loi qui aurait mis sous tutelle les deux foyers de soins pendant six mois, le temps de trouver une solution qui permettrait aux résidents de demeurer dans leur foyer et aux employés de continuer à les servir. « Sachant que la province va accumuler un surplus d'environ un milliard de dollars cette année, ça n'aurait pas créé une dépense importante de prendre en charge les opérations de ces foyers pendant un certain temps », souligne le président de l'AFANB, Marcel Larocque.

Une des solutions envisageables est de vendre à prix raisonnable ces deux établissements à l'organisme Villa Providence Shediak inc. qui gère déjà le Complexe Rendez-vous, un foyer de soins de niveaux 3 et 4, à Neguac. Pour cet organisme à but non lucratif, il serait facile et même naturel de prendre en main ces deux foyers étant donné qu'il est déjà installé à Neguac.

La 6^e recommandation de notre rapport « Vieillir dans l'indifférence et l'indignité au Nouveau-Brunswick » stipule que : « Commencer progressivement à suspendre le nombre de foyers privés et créer un nouveau modèle d'organisme à but non lucratif, qui n'aura pas d'objectif de profitabilité, mais plutôt de bien-être pour les personnes âgées ». La fermeture des deux foyers de soins à Neguac offre justement une possibilité d'accorder la gestion de ces foyers à un organisme à but

non lucratif ayant l'expérience de gérer des foyers de soins et qui a également le souci de bien servir les personnes âgées qui résident dans ces établissements!

– 30 –

Pour plus d'information :

Jules Chiasson : (506) 850-6094

dq@afanb.org